

Délibération n°01	Conseil Municipal du 15 octobre 2015
Direction des Affaires Juridiques Service Marchés Publics	Marchés Publics
<p>Le jeudi quinze octobre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 5</p> <p>Nombre de votants : 23</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Lucien BONVOISIN,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p> <p>Objet : Troisième mise à jour du Règlement Intérieur de Commande Publique de la Ville d'Etaples-sur-mer</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Troisième mise à jour du Règlement Intérieur de Commande Publique de la Ville d'Etaples-sur-mer

Proposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°20 du 17 novembre 2011 adoptant le Règlement Intérieur de Commande Publique de la Ville d'Etaples-sur-mer,

Vu la délibération n° 14 du 23 février 2012 approuvant une première mise à jour du règlement intérieur,

Vu la délibération n° 6 du 16 octobre 2014 approuvant une deuxième mise à jour du règlement intérieur pour intégrer les nouveaux seuils des directives européennes révisés par la Commission Européenne,

Vu le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015, publié le 20 septembre 2015 relevant, à compter du 1^{er} octobre 2015, le seuil de dispense des procédures contenus dans le code des marchés publics de 15 000 à 25 000 €uros HT pour les pouvoirs adjudicateurs,

Considérant qu'il convient donc de mettre à jour le Règlement Intérieur de Commande Publique de la Ville d'Etaples-sur-mer en fonction de ces nouveaux seuils,

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'adopter le Règlement Intérieur de la Commande Publique mis à jour au 12 octobre 2015, annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



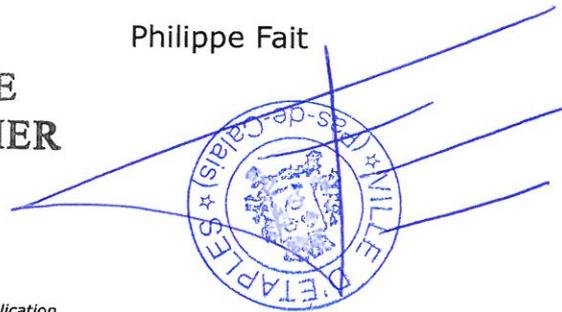
REÇU LE

10 NOV. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Le Maire

Philippe Fait



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*